



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur santé. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de la branche professionnelle.



RÉMUNÉRATIONS
MOYENNES SUPÉRIEURES
AU SECTEUR

Toutes les catégories sociales affichent des rémunérations moyennes annuelles supérieures au secteur.

Les rémunérations moyennes annuelles des femmes sont bien inférieures à celles des hommes. L'écart est nettement plus important que dans le secteur pour trois catégories sociales.

L'indice de parité femmes/hommes n'est jamais supérieur à 82 %.

Rémunération annuelle moyenne par catégorie sociale en 2012

Catégorie sociale			Ompl
Cadres	36 303 €	35 442 €	37 836 €
Professions intermédiaires	28 226 €	21 553 €	22 652 €
Employés	19 213 €	19 095 €	20 175 €
Ouvriers	19 084 €	17 583 €	19 346 €

Indice de parité par catégorie sociale

Catégorie sociale		
Cadres	80 %	86,8 %
Professions intermédiaires	82 %	80,4 %
Employés	80,9 %	86,9 %
Ouvriers	66,7 %	81,5 %



La DADS « salariés » indique annuellement la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...).

Seuls les salariés présents à temps plein sur toute l'année sont pris en compte dans le calcul de la rémunération moyenne, à l'exclusion des apprentis.

Définition : Un indice a été calculé qui permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un ratio F/H = 73,3 % signifie que les femmes gagnent en moyenne 73,3 % de la rémunération des hommes.



Indice de parité

